

BUREAU CONJOINT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME EN RDC (BCNUDH)
MONUSCO – HCDH

Note Conceptuelle

Appui aux activités du BCNUDH en matière de justice transitionnelle, lutte contre l'impunité et protection.

Appui au processus de mise en place d'une commission de justice transitionnelle au niveau national et au renforcement du système judiciaire; appui de processus provinciaux au Kasai Central, au Kasai, au Kasai Oriental, Sud Kivu, Nord Kivu, Tanganyika et en Ituri.

17 Février 2021

I. Cadre contextuel

Lors de la 43^e réunion du conseil des ministres le 7 août 2020, le président Félix Tshisekedi a réaffirmé la nécessité de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle au niveau national en vue de faire face au lourd héritage de violences dans le pays et offrir des chances à un environnement pacifié, propice à la réconciliation nationale. Une commission nationale de justice transitionnelle et un fonds de réparation sont en passe d'être créés à cet effet par voie de décret.

Le chef de l'Etat, a sollicité et obtenu de Madame la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme un appui technique aux autorités de la République Démocratique du Congo dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle.

La fondation Panzi du prix Nobel Dr Mukwege a aussi sollicité et obtenu de Madame la Haut-commissaire une collaboration aux fins d'aider le pays à sortir définitivement du cycle des violences et de l'impunité. En outre d'autres initiatives émanant de la société civile congolaise ont contribué à alimenter les discussions sur les options idoines pour la mise en place de un processus de justice transitionnelle la RDC.

Ce faisant, les autorités congolaises reconnaissent la nécessité de la justice transitionnelle et l'existence de fenêtres d'opportunités en vue de pacifier davantage le pays et rapprocher les communautés dans les zones les plus affectées par les conflits et les violations des droits de l'homme auxquelles plusieurs provinces du pays ont été confrontées, notamment le grand Kasai, l'Ituri, le nord et le sud kivu, et le Tanganyika. La signature de l'accord de paix entre le gouvernement et les Forces de Résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) en date du 28 février 2020 et son chronogramme de mise en œuvre, se présente comme un pas important en ce sens. Dans le même ordre d'idées, La conférence de Kananga (Kasai central) du 9 au 11 octobre 2020 qui avait pour objectifs de contribuer à la pacification et à la réconciliation entre les communautés locales à travers un dialogue sincère dans le respect des limites officielles établies, a abouti à un protocole d'accord sur la paix entre les communautés Lulua et les Kuba.

Les Nations Unies, et particulièrement le BCNUDH continuent de porter cette préoccupation de l'importance de la pacification durable du pays en général et des provinces les plus exposées aux conflits en particulier, par des initiatives de justice transitionnelle, et se sont engagés à appuyer le gouvernement en ce sens.

La Résolution 2502 du 19 décembre 2019, le Conseil de sécurité a mandaté la MONUSCO et singulièrement le BCNUDH d'aider « *...les autorités à enquêter sur tous ceux qui pourraient avoir commis un génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, des violations du droit international humanitaire et des violations des droits de la personne ou des atteintes à ces droits dans le pays. La résolution demande aussi de traduire les intéressés en justice, notamment en coopérant avec les États de la région et avec la Cour pénale internationale à la suite de la décision prise en 2004 par le Procureur de la Cour d'ouvrir, comme suite à une demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), une enquête sur les crimes qui auraient été commis dans le contexte du conflit armé dans le pays depuis 2002* ».

De même, dans la résolution A/HRC/45/L.53 du conseil des droits de l'homme sur *l'Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo* du 10 octobre 2020, le conseil se félicite des engagements pris par le gouvernement congolais en matière de justice transitionnelle, de lutte contre l'impunité et de réconciliation, et demande au BCNUDH de l'appuyer en ce sens. Le conseil encourage ensuite le gouvernement congolais à continuer la coopération avec l'équipe des experts internationaux sur les violences au Kasai¹, renforçant ainsi la résolution 38/20 du 6 juillet 2018 sur l'assistance technique au Kasai².

Ainsi, des actions prioritaires ont été identifiées en vue de tenir compte de l'évolution des défis en lien avec la justice transitionnelle notamment la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice des populations et des victimes en particulier. Des priorités inscrites dans le programme conjoint (PNUD-BCNUDH) d'appui à la justice 2020-2024 ainsi que dans le plan de travail du BCNUDH pour 2021.

Le présent document vise à présenter les priorités du BCNUDH en matière de lutte contre l'impunité et de justice transitionnelle plus généralement, dans la somme des initiatives et projets déjà existants et en cours d'exécution par le BCNUDH au niveau du Kasai central, en cadrant avec les initiatives en cours au niveau national, notamment la mise en place d'une Commission nationale de justice transitionnelle et un Fonds au profit des victimes. L'idée est d'élargir le champ à d'autres provinces et à d'autres populations cibles, également touchées par des violences de masse (Ituri, Tanganyika, Kasai et Kasai oriental, Sud et Nord Kivu), et surtout d'appuyer les initiatives du gouvernement de mise en place d'une Commission de justice transitionnelle et un Fonds pour les victimes au niveau national, ainsi que d'appuyer la stratégie conjointe d'appui à la réforme de la justice en vue d'une transition (MONUSCO/PNUD/BCNUDH/Ministère de la Justice).

Le contexte global est celui de la transition de la MONUSCO vers d'autres acteurs dont l'équipe pays des Nations Unies, d'une réduction de sa présence sur le terrain, et considérant l'occasion à saisir dans le cadre de la transition politique. Ajouté à cela, l'engagement du Président de la République d'améliorer les droits de l'homme par la lutte contre l'impunité par l'intermédiaire de mécanismes de justice transitionnelle, de la

¹ <https://undocs.org/fr/A/HRC/45/L.53>, Résolution du conseil des droits de l'Homme, 10 octobre 2020; "Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo"

² <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/73/53>, page 253.

politique de tolérance zéro pour les violences sexuelles, la promotion et la protection des femmes et par l'ouverture de l'espace démocratique. Ces engagements ont été réitérés lors de la visite de la Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, Mme Michelle Bachelet, en RDC du 22 au 26 janvier 2020. A cette occasion, elle a promis l'assistance du BCNUDH.

C'est pourquoi, un appui fort et soutenu de la part des partenaires est nécessaire au BCNUDH afin de poursuivre son mandat, notamment de lutte contre l'impunité, protection des victimes, l'accès à la justice et le renforcement des institutions, conformément aux grands piliers de son plan de travail quadriennal 2018-2022 et à la dernière résolution du Conseil des droits de l'homme sur l'assistance technique et le renforcement des capacités en RDC.

Les priorités ci dessous ont été identifiées:

1. Renforcer l'Etat de Droit et la redevabilité pour les violations des droits de l'homme : consolidation des initiatives existantes du fonds de consolidation de la paix *Peacebuilding fund* (PBF) et de l'équipe technique d'assistance (EAT)

- Le BCNUDH accompagne les autorités congolaises dans la mise en œuvre des quatre piliers de la justice transitionnelle que sont le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation et le droit aux garanties de non-répétition. Nos différentes interventions s'inscrivent dans le Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024, et aussi dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) de la RDC, ainsi que dans la vision de la Présidence de la République, du Comité interministériel de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) et du plan global de réintégration en cours de discussion.
- Avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), le BCNUDH met actuellement en œuvre plusieurs projets innovants dans quatre provinces post-conflit de la RDC où existent des fenêtres d'opportunités pour poser des actions concrètes visant à consolider la paix. Le soutien à un système de justice plus équitable et efficace, au renforcement de l'accès à la justice pour tous, à l'appui à la réintégration sociale d'éléments de groupes armés, sans négliger la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves sont parmi les actions en cours. L'appui du PBF permet également au BCNUDH de promouvoir les droits des femmes en vue de garantir leur participation aux processus de paix et une gouvernance plus inclusive et responsable. Les provinces visées par l'ensemble de ces projets sont: le Kasai Central, le Kasai, le Tanganyika.
- L'un des projets, *Justice transitionnelle dans le Kasai* aura par exemple permis que, pour la première fois dans le Kasai Central, les populations affectées par les violences, notamment liées au phénomène Kamuina Nsapu, soient consultées et s'expriment sur leurs attentes en matière de justice. Ainsi, elles ont donné leur point de vue sur les mécanismes judiciaires et non judiciaires à mettre en place pour faire face aux graves violations commises dans le passé et promouvoir la réconciliation. A présent, il est question pour le BCNUDH d'appuyer la mise en place des mécanismes souhaités par les populations locales à la suite des résultats des consultations. Entre outre, le BCNUDH entend apporter son appui aux autorités judiciaires congolaises en matière d'enquêtes sur les crimes internationaux et les violations et les abus graves des droits de

l'homme, grâce à l'expertise médico légale de l'Equipe d'Assistance Technique sur la situation au Kasai. Par ailleurs, le BCNUDH accordera une plus grande visibilité nécessaire aux mécanismes et outils en place pour la protection des victimes et les témoins des violations graves survenues dans la région du Kasai. Pour ce faire, il serait fondamental de soutenir les nouveaux mécanismes tels que les associations de protection des victimes et témoins et le renforcement de réseaux de protection communautaire, notamment grâce à une étroite coordination avec les défenseurs des droits des victimes et les conseillers en protection des femmes et des enfants qui devraient être activement impliqués dans le projet.

-
- 2. **Renforcer l'appropriation et le caractère participatif du processus de justice transitionnelle : capitalisation des acquis et perspectives d'extension des activités de justice transitionnelle et contribution active à la mise en place d'un processus inclusif de justice transitionnelle au niveau national**

La perspective de justice transitionnelle mise en œuvre dans le cadre de ces projets prend en compte les éléments suivants: l'organisation de consultations populaires pour permettre aux populations affectées de participer au processus de prise de décisions quant aux mécanismes de justice transitionnelle à mettre en place pour les aider à faire face aux violations graves commises dans le passé et promouvoir la réconciliation ; apporter un soutien aux autorités à accorder aux victimes des réparations matérielles et symboliques ; contribuer à la lutte contre l'impunité à travers l'appui à la justice militaire et civil dans la conduite d'enquêtes et l'organisation des audiences foraines ; aider les autorités à prévenir de nouveaux conflits en s'attaquant aux causes profondes de la violence.

- Les consultations populaires organisées dans la province du Kasai Central en 2019 ont produit des résultats très encourageants. Le rapport des dites consultations, qui a été officiellement remis aux autorités le 04 février 2020, contient des recommandations visant à promouvoir les mécanismes de la justice transitionnelle au Kasai Central. Lors de ces consultations, les populations affectées ont clairement exprimé leurs besoins concrets, notamment la mise en place d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation, ainsi que des réparations collectives et symboliques (l'organisation de deuils communautaires). Cette expérience unique et novatrice de consultations populaires provinciales dans le Kasai Central a donné des résultats qui laissent envisager qu'elle pourrait être dupliquée dans d'autres provinces, notamment dans le Kasai et Kasai Oriental dans un premier temps.
- Le défi demeure celui de la mise en place effective et du démarrage des activités de cette commission dans le Kasai Central. Du fait de la survenance de violences communautaires de sources diverses à travers le pays, et notamment dans les autres provinces du Grand Kasai également touchées par le phénomène Kamuina Nsapu, l'idée de la duplication de ce processus de consultations et de commissions vérité et réconciliation a été envisagée dans les provinces du Kasai et du Tanganyika dans le cadre du projet PBF de « Démobilisation spontanée, réintégration socio-économique et justice transitionnelle (SSKAT). Il serait intéressant d'étendre cette initiative dans les provinces du Kasai Oriental et de l'Ituri. Ceci présenterait un intérêt certain du fait des conséquences du conflit Kamuina Nsapu dans les provinces du Kasai, et du regain des violences

dans la province de l'Ituri. L'extension de cette initiative de justice transitionnelle à l'ensemble des provinces permettrait d'adresser les violences toujours en cours et donner de l'espoir aux communautés victimes.

- Les actions prioritaires en matière de mise en place de processus de justice transitionnelle viseraient des appuis au fonctionnement technique des commissions vérité et réconciliation, et au renforcement des capacités des membres de ces commissions, leur équipement éventuel pour rallier les zones les plus reculées, l'organisation de sessions de dialogue et d'écoute avec les communautés touchées, puis de journées de mémoire et la mise en place de centres d'écoute. La coordination entre la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité doit également être envisagée.
- Plus concrètement, les commissions vérité et réconciliation devraient travailler à davantage s'appesantir sur les causes à la racine des conflits en vue de prévenir leur répétition. Ceci pourrait présupposer le recrutement d'experts et consultants pour fournir l'appui technique dans la mise en place de ces commissions, un soutien psychosocial pour les victimes et éventuellement les témoins.
- Une politique efficace de justice transitionnelle suppose également que les mécanismes mis en place travaillent en étroite collaboration avec les systèmes judiciaires.
- Par-dessus tout, ces actions cadreraie
- nt avec le contexte actuel où le gouvernement s'active, depuis le 7 août 2020, à mettre en place une commission nationale de justice transitionnelle, et un fonds de réparations au profit des victimes au niveau national. L'adoption de deux décrets, l'un sur la commission vérité et réconciliation, et l'autre sur un fonds de réparation au profit des victimes, consacre officiellement la mise en place d'un processus de justice transitionnelle au niveau national. Ainsi, l'expérience en cours au niveau du Kasai Central sera un catalyseur dont les acquis seront capitalisés au niveau national. À présent, le ministère en charge des droits humains est favorable à la prise en compte des acquis du Kasai Central comme base et modèle pour les activités de la commission nationale de justice transitionnelle aux niveaux régionaux. Dès lors, l'extension de l'expérience actuelle du Kasai Central à tout le grand Kasai serait un atout et une contribution significative à l'éclosion d'un processus de justice transitionnelle fiable et inclusif au niveau national. Le présent appui sollicité sera donc une contribution au renforcement des capacités et au plaidoyer pour la mise en place d'un processus de justice transitionnelle ouvert, inclusif et indépendant. Il s'agira concrètement de créer les conditions pour des consultations préalables à la mise en place de la commission de justice transitionnelle au niveau national, puis un processus transparent de désignation de ses membres, ainsi qu'un processus plus fluide d'attribution des réparations à travers le développement d'outils de sélection des victimes et de modalités d'attributions.
- Plus concrètement, la présente sollicitation permettra d'appuyer le gouvernement congolais à entreprendre des consultations plus larges possibles dans la plupart des provinces du pays, avec des échantillonnages représentatifs des communautés et des populations. Ces consultations doivent être préalables à la mise en place de la commission de justice transitionnelle et fonds de réparations pour les victimes. Elles permettront de favoriser l'adhésion du plus grand nombre de congolais et de communautés de victimes au processus. Les standards des Nations Unies et de l'Union africaine font des larges consultations populaires le gage d'un processus de justice transitionnelle inclusif et réussi.
- Ensuite, il s'agira pour le BCNUDH, à travers la présente proposition, de pallier le manque de capacités techniques constatées des acteurs désignés pour la mise en œuvre du processus, à travers des activités de renforcement des capacités sur la justice transitionnelle, ainsi que le partage de bonnes expériences.

3. **L'amélioration des prestations de la justice face aux violations des droits de l'homme : appui à la justice pour la lutte contre l'impunité: appui au programme conjoint d'appui à la réforme de la justice**

- Les perspectives du BCNUDH visent à renforcer le travail déjà effectué dans plusieurs provinces (Kasai Central et bientôt Kasai et Tanganyika), dans le cadre de ses actions habituelles de lutte contre l'impunité, conformément aux engagements du chef de l'Etat, et conformément à la résolution 2502 du 19 décembre 2019. Des actions ont déjà été engagées dans le cadre de projets financés par le *Peacebuilding fund cités plus haut*.
- Une approche prospective devrait également se concentrer davantage sur le renforcement direct des capacités des autorités judiciaires, en matière d'expertise médico-légale, liée aux enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme et les crimes internationaux dans la région du Grand Kasai et d'autres provinces de la RDC touchées par la violence et les conflits armés, non seulement pour garantir des procédures judiciaires efficaces en vue de lutter contre l'impunité des crimes graves, mais aussi pour la mise en œuvre d'initiatives de justice transitionnelle. Il faudrait prévoir l'organisation de sessions d'information et de formation des acteurs et autorités judiciaires locaux sur l'apport/la contribution de la science médico-légale aux enquêtes criminelles et sur les violations graves des droits de l'homme.
- La lutte contre l'impunité doit être un ensemble et couvrir le plus vaste champ possible sur l'ensemble du territoire de la RDC, notamment dans les provinces les plus touchées par les violences de masse, de sorte à éviter de faire un travail parcellaire qui donnerait des résultats négligeables sur l'ensemble du pays. À ce stade, l'idée est d'étendre les initiatives de lutte contre l'impunité dans toutes les provinces du grand Kasai (Kasai, Kasai Oriental et Kasai Central) qui ont été le théâtre de violences dont les stigmates sont encore présents.
- Au titre des priorités du BCNUDH, figure l'appui à la justice en vue de lutter contre l'impunité, dans une optique de transition. Et ce, conformément au programme stratégique conjoint d'appui à la réforme de la justice (2020-2024). Cet appui prendra la forme d'appui aux enquêtes, notamment dans la recherche et la collecte des preuves, la participation et la protection des victimes et témoins, la prise en charge holistique, y compris psycho-sociale, des victimes exposées à des traumatismes importants, ainsi que l'appui à l'organisation des audiences foraines et l'observation de procès. Cet appui se fera en collaboration avec les autres acteurs pertinents du cadre de concertation des acteurs d'appui à la justice, y compris les partenaires spécialisés dans l'appui psychosocial aux victimes (dont Justice support section, et l'équipe d'assistance technique entre autres,)
- Travailler étroitement avec les partenaires (Justice support section) en vue de s'assurer du respect des normes relatives au procès équitable est essentielle. Ceci peut inclure un soutien aux barreaux provinciaux concernés et autres personnels judiciaires et légistes.

- Ainsi, des activités de renforcement de capacités des magistrats sur les notions de l’instruction et du jugement des crimes internationaux, en l’occurrence le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l’humanité sont prévues. Ceci entre dans les objectifs et résultats du programme conjoint de réforme de la justice, notamment dans le résultat 3. Cet appui à la justice visera plus concrètement la justice militaire, mais surtout la justice civile. Il s’agit de renforcer les compétences techniques des magistrats, des inspecteurs judiciaires, des officiers de police judiciaire et des avocats en matière d’enquêtes, de poursuite des crimes internationaux et/ou violations graves dans les provinces concernées, à travers l’organisation d’ateliers de renforcement de capacités.
- Il s’agira aussi d’appuyer le fonctionnement des acteurs de la chaîne pénale par l’appui technique et logistique des missions d’enquêtes, des audiences foraines et des chambres du conseil.
- Cet appui pourrait s’envisager dans le cadre d’un travail en synergie avec un pool judiciaire renforcé, comprenant des experts de la Police Technique et Scientifique (PTS) et de médecins légistes. Ceux-ci pourraient recevoir une formation initiale et/ou continue de la part des experts de l’Equipe d’Assistance Technique (EAT) du BCNUDH dans le domaine de la médecine légale et d’expertise médico-légale pour une meilleure prise en charge des victimes et un meilleur examen de éléments de preuve.
- Ce pool judiciaire renforcé devrait être doté de matériels et laboratoire adéquats pour remplir les missions assignées. Au demeurant, en date du 9 mars, l’auditeur militaire supérieur de Kananga a adressé une demande au Gouverneur de la province du Kasai Central aux fins d’établissement d’un laboratoire de criminalistique au sein de l’hôpital provincial à Kananga, dont la gestion technique devrait être assurée par l’EAT. Par un courrier en date du 18 mars, le Gouverneur a manifesté sa volonté de prendre un arrêté provincial dans ce sens, dans l’attente d’une étude approfondie de la question par les ministères provinciaux de la Santé, Justice et Genre. De plus, le mandat de l’EAT au Kasai ayant été récemment renouvelé par le Conseil des droits de l’homme ³ l’assistance à la RDC, notamment par des experts en médecine légale, se poursuivra et corroborera aux développement des compétences de la RDC dans ce domaine, de même que d’outils médico-légaux spécifiques. Des médecins légistes de la Police technique et scientifique congolaise collaboreront avec l’ÉAT, renforçant ainsi leurs capacités en expertise médico-légale pour une meilleure prise en charge des victimes et un meilleur examen de éléments de preuve.
- Afin de contribuer davantage au rapprochement de la justice des justiciables, il est envisagé de mettre en place un dispositif de sensibilisation et d’information des justiciables sur les droits humains et les moyens de les faire valoir devant la justice, ainsi qu’un appui à l’assistance judiciaire et l’accompagnement (cliniques juridiques mobiles et bureaux de consultations gratuites), particulièrement pour les personnes en détention préventive et pour les victimes des crimes graves.

³ Résolution du Conseil des droits de l’homme du 7 oct. 2020 qui témoigne de l’importance de soutenir les autorités judiciaires de la RDC afin de poursuivre les investigations d’allégations de crimes graves de violations des droits de l’homme sur le territoire kasaien.

- L'accompagnement des victimes constituera une prise en charge holistique des victimes, y compris psycho-sociale, ainsi que par l'adoption d'un plan et/ou protocole de protection élaboré conjointement avec les magistrats, pour garantir leur participation aux enquêtes, à l'instruction pré-juridictionnelle et au procès.

4. L'intégration du genre dans la lutte contre l'impunité et la justice : renforcement de la participation des femmes et des jeunes filles, notamment celles victimes de violences sexuelles

- La dimension du genre est intégrée dans le travail de promotion et de protection des droits de l'homme du BCNUDH, et le sera davantage à travers la participation et une prise en compte des droits de tous les genres, notamment des femmes et les jeunes dans l'ensemble du processus et des activités. Ainsi, l'extension des activités visées dans la présente sollicitation comportera une importante dimension genre, y compris l'appui juridique et psychosociale des survivantes de violences sexuelles, ainsi que les examens cliniques et paracliniques de celles-ci par les experts médico-légaux de l'EAT. ONU Femmes sera associé à l'ensemble des activités visant à renforcer la protection, les droits et la participation des femmes aux processus de réconciliation et de justice transitionnelle.
- Déjà, le BCNUDH a mis en œuvre plusieurs projets spécifiques d'intégration du genre dans la justice à travers le projet d'appui à la féminisation de la justice et aux cellules spéciales de répression des infractions de violences sexuelles et basées sur le genre dans sept provinces, le renforcement des capacités des personnels judiciaires (magistrats, avocats, greffiers, médecins légistes, OPJ) en matière de violences sexuelles.
- Le BCNUDH a aussi promu et protégé spécifiquement les droits des femmes et des filles, et des hommes et garçons victimes de violences basées sur le genre par une prise en charge holistique de ces survivants, indépendamment de leur genre, sur les plans judiciaire, psychosocial, socio – économique et de référence médicale, dans plusieurs provinces. Par contre, dans les provinces ciblées nous en sommes au tout début et beaucoup de travail reste à faire en ce sens. Il y est question de renforcer la résilience de ces survivants pour faciliter leur pleine et active participation sécurisée à la promotion et protection de leurs propres droits, et aux mécanismes de réparations judiciaires et extrajudiciaires des préjudices subis.
- Cette approche est porteuse du fait de la présence des mines dans les provinces ciblées, et de la condition féminine globalement alarmante dans le pays, et dans les zones minières en particulier. Il est donc opportun de soutenir les actions intégratrices du genre dans les secteurs économiques porteurs, et contribuer ainsi à l'avancement du processus d'atteinte des objectifs de développement durable, du respect du droit des femmes et des filles et de consolidation de la paix (ODD 5 et 16), en rendant l'information juridique disponible et accessible aux femmes et aux jeunes des milieux ruraux, et en les accompagnant dans le processus de protection de leurs droits civils et politiques, et économiques, sociaux et culturels, tout en renforçant les capacités des acteurs judiciaires.

II. Cadre Logique

- À la lumière de ce qui précède, le BCNUDH entend mettre en place des activités sur la thématique « Lutte contre l'impunité, protection et Justice » en tenant compte de l'aspect genre, la sécurité et la participation des femmes. Globalement, l'approche communautaire qui privilégie la participation des communautés à la base des actions et à l'atteinte des résultats sera utilisée.
- La collaboration avec ONU Femmes, la section justice et la section DDR de la MONUSCO ainsi que d'autres composantes de la Mission, permettra de mieux porter les objectifs de prise en compte des droits des femmes, et de la réintégration socio-économique des ex-combattants. Le cadre de collaboration entre le BCNUDH, ONU Femmes et la section DDR de la MONUSCO fera l'objet d'un accord définissant les tâches et prérogatives de chaque entité.
- Les provinces couvertes sont les suivantes : les trois Kasai (Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental) ainsi que le Tanganyika, l'Ituri et le Sud et Nord Kivu.
- Les activités s'articuleront autour des axes suivants:
 - a) Promotion de la paix durable et de la réconciliation par la justice transitionnelle, la lutte contre l'impunité
 - b) Soutien aux victimes de violences et de crimes graves
 - c) Participation et protection des civils
 - d) Appui au processus de réintégration des ex-combattants et miliciens et leur participation au processus de justice transitionnelle

Les résultats, produits et activités proposées sont les suivants:

1. Résultat 1 : Promotion de la paix durable et de la réconciliation par la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité et la réconciliation.

Produit 1.1 : Les processus de justice transitionnelle aux niveaux national et provincial (Kasai, Kasai Oriental, Tanganyika, l'Ituri et le Sud et Nord Kivu) sont effectivement appuyés, promus et mutuellement renforcés.

Activités :

- 1.1.1. Appui à la réalisation de 12 consultations populaires au niveau national dans le cadre de la mise en place du processus de justice transitionnelle en RDC, dont 3 à Kinshasa.
- 1.1.2. Activités de 9 sessions de renforcement de capacités de 30 membres de la commission de justice transitionnelle au niveau national (mise en place et fonctionnement d'une commission vérité, techniques d'enquêtes, protection des victimes, techniques d'écoute et de rédaction de rapports).

- 1.1.3. Sensibilisation et renforcement des capacités des autorités locales et des populations sur la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité
- 1.1.4. Réalisation de consultations (au moins 2) populaires et des autorités sur les besoins et aspirations en matière de justice transitionnelle de manière spécifique en Ituri.
- 1.1.5. Sensibilisation (au moins-2 atelier) et appui à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, la coordination avec la lutte contre l'impunité, la protection des témoins et victimes et les politiques de réparation (ex. rédaction d'édits provinciaux, renforcement des capacités des autorités provinciales, fourniture d'appui technique, appui à la mobilité et à la mise en place de centres d'écoute, etc.).
- 1.1.6. Appui aux réflexions communautaires sur le travail de mémoire collective, avec une sensibilité au genre
- 1.1.7. Sensibilisation et renforcement des capacités sur l'approche basée sur le genre et les communautés vulnérables dans la justice transitionnelle
- 1.1.8. Appui à l'appropriation locale de la justice transitionnelle et des activités ayant pour but d'identifier les possibilités de réparations collectives ou de réhabilitation communautaires, sensibles au genre.

Produit 1.2 : Mise en place de stratégies provinciales de poursuite judiciaire pour les crimes les plus graves (Kasaï, Kasaï Oriental, Kasaï Central, Tanganyika, l'Ituri et le Sud et Nord Kivu)

Activités :

- 1.2.1 Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale (civile et militaire) sur les crimes internationaux, notamment les méthodes et stratégies d'enquête, ainsi que sur la fluidité de la chaîne pénale, les droits des personnes détenues et le respect des délais de détention
- 1.2.2 Appui à la promotion et au développement d'outils médico-légaux, en appui aux investigations et à l'élaboration de plans de poursuites pour les crimes internationaux, avec un accent sur les violences sexuelles basées sur le genre
- 1.2.3 Appui à la conduite de mission d'enquêtes et d'audiences foraines dans des territoires ciblés et suivi des procès (notamment de cas emblématiques sur les crimes internationaux et les violations graves des droits de l'homme, avec un focus sur les crimes de violences sexuelles)

2. Résultat 2 : Prise en compte optimisée des victimes de violation des droits de l'homme et promotion de l'accès à la justice

Produit 2.1 : L'accès à la justice est renforcé (Kasaï Oriental, Kasaï Central, Kasaï, Tanganyika, l'Ituri et le Sud et Nord Kivu)

Activités :

- 2.1.1. Sensibilisation des populations sur la nécessité de l'assistance judiciaire et appui des associations/groupements de femmes

2.1.2. Assistance et conseil aux populations, aux victimes et aux catégories vulnérables (formation de personnels para-légaux pour les conseils juridiques de proximité dans les territoires éloignés (conventions avec les barreaux des provinces concernées, suivi du travail et des prestations juridiques des avocats).

Produit 2.2 : La protection et la participation des victimes et des témoins sont renforcés (Kasaï Oriental, Kasaï Central, Kasaï et Tanganyika, l'Ituri et le Sud et Nord Kivu)

Activités :

- 2.2.1. Appui au développement d'outils (2 sessions visant 20 personnes par province) de sélection des bénéficiaires du fonds national au profit des victimes
- 2.2.2. Appui au développement d'outils de protection des victimes et des témoins, et des réparations, avec un accent sur les victimes de violences basées sur le genre (clinique juridique, maison d'écoute et bibliothèque juridique)
- 2.2.3. Sensibilisation et Appui au développement de mécanismes de prise en charge psychosociale et traumatique des victimes, et suivi des cas, avec un accent sur les victimes de violences basées sur le genre
- 2.2.4. Renforcement des capacités des victimes et des groupements de femmes et de filles sur les droits économiques, sociaux et culturels.

3. Résultat 3 : Appropriation et participation des ex-combattants et ex-miliciens au processus de justice transitionnelle (en lien avec la section DDR).

Produit 3.1 : En lien avec la section DDR, la prise en charge des ex-combattants et miliciens et leur participation au processus de justice transitionnelle est amélioré (Kasaï Oriental, Kasaï, Kasaï Central, Tanganyika, l'Ituri et le Sud et Nord Kivu).

Activités :

- 3.1.1. Sensibilisation des combattants sur les droits de l'homme, le droit humanitaire et la justice transitionnelle, la lutte contre les violences basées sur le genre, avec un focus sur la protection des droits catégoriels.

III- Staffing

Le personnel du projet à recruter comprend: deux Officiers internationaux des droits de l'homme (dans deux des provinces ciblées) au niveau P3, trois spécialistes nationaux des droits de l'homme (NO, en posté dans trois des provinces ciblées), un assistant aux droits de l'homme (GS6, Kinshasa) un assistant logistique / administratif / projet (GS3 à Kananga ou Kinshasa) et un chauffeur / commis (GS2 à Kananga).

Ces membres de l'équipe, spécifiquement dédiés au projet, seront recrutés par le BCNUDH via le Bureau du HCDH de Genève pour le personnel international et par le PNUD RDC pour le personnel national.

L'équipe du projet (financé par et recruté pour le projet) sera appuyée par le personnel du BCNUDH pour la coordination et le soutien technique à Kinshasa et le personnel des bureaux de terrain de Bunia, Kananga et Tshikapa dans les activités de terrain.

Les unités techniques suivantes vont aussi soutenir directement les activités du projet: Unité nationale de rapport et d'enquête, chargée du suivi et d'enquêter et rapporter sur les violations des droits de l'homme; l'Unité d'appui institutionnel et de réformes en charge du travail avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile; l'Unité de lutte contre l'impunité et de justice transitionnelle, en charge des activités d'appui à la justice transitionnelle (avec deux spécialistes dédiés); l'Unité de protection, responsable des activités de protection; l'Unité des relations externes et de la planification stratégique (ERSP), responsable du rapportage, du suivi, de la gestion des ressources humaines et des aspects financiers du projet.

IV – Budget (file MSEXcel en annexe)

BUDGET Transitional Justice, Fight Impunity and Protection (in USD) 2021-22 (Reporting Format)			
	TOTAL 2021- 22	by Year	
		1st Year (Jul-Dec 21)	2nd Year (Jan-Dec 22)
<u>010 - Staff and other personnel costs:</u>			
International Staff	496 275	165 425	330 850
GS Staff	169 050	56 350	112 700
NO Staff	417 303	139 101	278 202
UN Volunteers	0	0	0
Service contract	0	0	0

Other personnel costs & Consultant (fees and travel)	0	0	0
Total Staff and other personnel costs	1 082 628	360 876	721 752
Activities and operating costs:			
120 - Contractual services	42 000	14 000	28 000
125 - Operating and other costs	313 000	104 333	208 667
130 - Supplies, Materials	23 600	7 867	15 733
135 - Equipment, Vehicles and Furniture	60 000	20 000	40 000
160 - Travel	40 000	13 333	26 667
Total activities and operating costs	478 600	159 533	319 067
Grants:			
140 - Transfers and Grants Issued to Implementing partner (IP)	0	0	0
150 - IP-PSC (8%)	0	0	0
145 - Grant Out	50 000	0	0
Total Grants	50 000	0	50 000
155 - UN-PSC (13%)			
TOTAL	1 611 228	520 409	1 090 819
	209 460	67 653	141 806
GRAND TOTAL	1 820 687	588 062	1 232 625
Cumulative summary total		588 062	1 820 687

Exchnage Rate 1 USD = EUR	0,8238
Exchnage Rate 1 EUR = USD	1,2139
TOTAL IN EUROS	1 499 866